

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Langlois, 15 mars 1849](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Langlois, 15 mars 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Langlois](#) est destinataire de cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Trotier](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[15 mars 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Langlois](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin est sans nouvelles de Langlois sur le jour d'audience de son appel. Il informe Langlois qu'Oudin-Leclère lui a appris que Degon fait des démarches auprès du tribunal de Vervins et cherche à obtenir le concours de commerçants et d'industriels. Godin explique à Langlois que Degon essaye de vendre le peu qu'il possède pour laisser tous les frais du procès à sa charge, et qu'il a dû cautionner 1 500 F à la demande de Degon en provision des dommages qui pourraient être causés aux appareils que Godin a fait saisir. Il informe Langlois qu'il a expédié deux poêles à Trotier et lui demande de les examiner. Godin avertit Langlois que ses brevets de 1846 et 1847 sont indépendants des deux précédents, que la contrefaçon est surtout complète pour ses brevets de 1844, 1846 et 1847, mais ne concerne que quelques dispositions du brevet de 1840. Godin souhaite voir Langlois avant les débats et lui demande de lui fixer un rendez-vous à Laon.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Degon \[monsieur\]](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)
- [Trotier \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023
